

**Huile XL : autres couleurs - FDS131**



fabricant de couleurs

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

### > RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### > 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Huile XL : autres couleurs

Code du produit : FDS131

Voir liste des références en annexe

UFI : RJE0-10AC-M009-HR47

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures & Vernis pour artistes

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PEBEO ARTIST COLORS (KUNSHAN) Co. LTD.

Adresse : 19 Jin Sha Jiang road, JIANG SU Province.215300.KUNSHAN.PRC.

Téléphone : 86 (0) 512 577 17 092. Fax : 86 (0) 512 577 17 096.

cededeyne@pebeo.com

www.pebeo.com

Représentant exclusif : PEBEO S.A. CS 10106 13881 Gémenos France tel : +33 (0)442320808

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

#### > Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique : +32 70 245 245 Luxembourg : +352 8002 5500 Suisse : +41 1 145

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### > RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### > 3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

**Huile XL : autres couleurs - FDS131**

**En cas d'ingestion :**

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

**>RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**> 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Huile XL : autres couleurs - FDS131**

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

**- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

**- Protection du corps**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**> Informations générales**

Etat Physique : Pâteux.

**> Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 1.89

Hydrosolubilité : Insoluble.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

**> 9.2. Autres informations**

COV (g/l) : 9.24

**Huile XL : autres couleurs - FDS131**

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune donnée n'est disponible.

**11.1.1. Substances**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**> Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 14808-60-7 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérigène pour l'homme.

CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Huile XL : autres couleurs - FDS131**

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :**

20 01 27 \* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

15 01 04 emballages métalliques

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

**> - Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**> - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

N° TMP Libellé

25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

**- Nomenclature des installations classées (Version 47 d'avril 2019, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :**

N° ICPE Désignation de la rubrique

2940 Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion :

Régime Rayo

**Huile XL : autres couleurs - FDS131**

- des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521,
- des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450,
- des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930,
- ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.

1. Lorsque les produits mis en oeuvre sont à base de liquides et lorsque l'application est faite par procédé « au trempé ». Si la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation est :

- a) supérieure à 1 000 l A 1
- b) supérieure à 100 l, mais inférieure ou égale à 1 000 l DC

2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction).

Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en oeuvre est :

- a) supérieure à 100 kg/j A 1
- b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j DC

3. Lorsque les produits mis en oeuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en oeuvre est :

- a) supérieure à 200 kg/j A 1
- b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j DC

Nota : Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en oeuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après.

Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55 °C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1.

Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2ème catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55 °C) ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2.

Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à :  
 $Q=A+B/2$ .

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

**> - Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :**

112-34-5 2-(2-n-butoxyéthoxy)éthanol (éther mono-butylique de diéthylèneglycol)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**> Abréviations :**

UFI : Unique Formula Identifier

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Références	Désignation Référence
920113	COFFRET COLLECT HUILE XL .
980463	H. F. XL T80ML GLACIS TERRE RG
980440	H. F. XL T80ML GLACIS GRIS PAY
980403	H. F. XL T80ML GLACIS BLEU
980402	H. F. XL T80ML GLACIS ROUGE
980401	H. F. XL T80ML GLACIS JAUNE
980362	H. F. XL T80ML DYNA BLEU PARME
980361	H. F. XL T80ML DYNA VIOLET BLE
980360	H. F. XL T80ML DYNA BLEU NOIR
980359	H. F. XL T80ML DYNA VERT JAUNE
980357	H. F. XL T80ML DYNA BLEU VERT
980354	H. F. XL T80ML DYNA RGE BLEU
980353	H. F. XL T80ML DYNA ORAN JA
980099	PRESENT.H.F.XL 64CL 264T/80ML
980065	HUILE FINE XL T80ML BLC IVOIRE
980055	HUILE FINE XL T80ML OR RICHE
980053	HUILE FINE XL T80ML STIL GRAIN
980052	HUILE FINE XL T80ML JAU CHARTR
980050	HUILE FINE XL T80ML GARANCE
980049	HUILE FINE XL T80ML AUREOLINE
980048	HUILE FINE XL T80ML GRIS NEUTR
980047	HUILE FINE XL T80ML BLEU ACIER
980046	HUILE FINE XL T80ML BLC ZINC I
980045	HUILE FINE XL T80ML GRIS PAYNE
980043	HUILE FINE XL T80ML CRAMOISI
980042	HUILE FINE XL T80ML OCRE ROUGE
980041	HUILE FINE XL T80ML J ORAN VEN
980040	HUILE FINE XL T80ML BLANC VIF
980038	HUILE FINE XL T80ML TURQUO VIF
980037	HUILE FINE XL T80ML ROSE VIF
980035	HUILE FINE XL T80ML ORANGE VIF
980032	HUILE FINE XL T80ML RGE LUMIER
980030	HUILE FINE XL 80ML BRUN VAN DYCK
980029	HUILE FINE XL T80ML OMBRE NAT
980028	HUILE FINE XL T80ML VIOL COB C
980027	HUILE FINE XL T80ML ROS LUMIER
980024	HUILE FINE XL T80ML NOIR IVOIR
980023	HUILE FINE XL T80ML OMBRE BRUL
980022	HUILE FINE XL T80ML SIENN BRUL
980021	HUILE FINE XL T80ML SIENNE NAT
980020	HUILE FINE XL T80ML OCRE JAUNE
980019	HUILE FINE XL T80ML JAU NAPLES
980018	HUILE FINE XL T80ML EMERA PHTA
980017	HUILE FINE XL T80ML VERT VESS
980015	HUILE FINE XL T80ML VERT ANGL
980014	HUILE FINE XL T80ML BLEU OUTR
980013	HUILE FINE XL T80ML BLEU CERUL
980012	HUILE FINE XL T80ML BLEU COBLT
980011	HUILE FINE XL T80ML BLEU PHTAL
980009	HUILE FINE XL T80ML VIOL DIOX
980008	HUILE FINE XL T80ML CARM.GARAN
980007	HUILE FINE XL T80ML MAGENTA
980006	HUILE FINE XL T80ML RGE CAD FC
980005	HUILE FINE XL T80ML RGE CAD CL
980004	HUILE FINE XL T80ML ORANGE CAD
980003	HUILE FINE XL T80MLJA CAD.FC
980002	HUILE FINE XL T80ML JAU CAD PR
980001	HUILE FINE XL T80ML J.CAD CITR
937463	H. F.XL T37ML GLACIS TERRE RGE
937440	H. F. XL T37ML GLACIS GRIS P.
937403	H. F. XL T37ML GLACIS BLEU
937402	H. F. XL T37ML GLACIS ROUGE
937401	H. F. XL T37ML GLACIS JAUNE
937362	H.F. XL T37ML BLEU PARM IRID
937361	H.F.XL T37ML VIOLET BLEU IRID
937360	H. F. XL T37ML BLEU NOIR IRID

937359	H. F. XL T37ML VERT JAUN IRID
937357	H. F. XL T37ML BLEU VERT IRI
937354	H. F. XL T37ML RGE BLEU IRID
937353	H. F. XL T37ML ORANG JAU IRID
937065	HUILE FINE XL T37ML IVOIRE
937055	HUILE FINE XLT37ML OR RICHE
937053	HUILE FINE XLT37ML STIL GRAIN
937052	HUILE FINE XLT37ML JAUNE CHART
937050	HUILE FINE XLT37ML GARANCE
937049	HUILE FINE XLT37ML AUREOLINE
937047	HUILE FINE XL T37ML BLEU ACIER
937046	HUILE FINE XL T37ML BLC ZINC I
937045	HUILE FINE XL T37ML GRIS PAYNE
937044	HUILE FINE XL T37ML TER.VERTE
937043	HUILE FINE XL T37ML CRAMOISI
937042	HUILE FINE XL T37ML OCRE RGE
937041	HUILE FINE XL T37ML J.ORA.VEN
937040	HUILE FINE XL T37ML BLANC VIF
937038	HUILE FINE XL T37ML TURQUOI. V
937037	HUILE FINE XL T37ML ROSE VIF
937036	HUILE FINE XL T37ML ROUGE VIF
937035	HUILE FINE XL T37ML ORANGE VIF
937034	HUILE FINE XL T37ML VERT LUMI.
937032	HUILE FINE XL T37ML RGE LUMIE.
937031	HUILE FINE XL T37ML JAU. LUMI.
937030	HUILE FINE XL 37 ML BRUN VAN DYCK
937029	HUILE FINE XL T37ML OMBRE NAT
937028	HUILE FINE XL T37ML VIOL COB C
937027	HUILE FINE XL T37ML ROSE LUMI.
937024	HUILE FINE XL T37ML NOIR IVOI.
937023	HUILE FINE XL T37ML OMBRE BRU.
937022	HUILE FINE XL T37ML SIENNE BRU
937021	HUILE FINE XL T37ML SIENNE NAT
937020	HUILE FINE XL T37ML OCRE JAUNE
937019	HUILE FINE XL T37ML JAU.NAPLES
937018	HUILE FINE XL T37ML EMER. PHTA
937017	HUILE FINE XLT37ML VERT VESSIE
937016	HUILE FINE XL T37ML VERT CAD.I
937015	HUILE FINE XL T37ML VERT ANGL.
937014	HUILE FINE XL T37ML BLEU OUTR.
937013	HUILE FINE XL T37ML BLEU CER.I
937012	HUILE FINE XL T37ML BLEU COB.I
937011	HUILE FINE XL T37ML BLEU PHTA.
937009	HUILE FINE XLT37ML VIOLET DIO.
937008	HUILE FINE XL T37ML CARM.GARAN
937007	HUILE FINE XL T37ML MAGENTA
937006	HUILE FINE XL T37ML RGE.CAD.FC
937005	HUILE FINE XL T37ML RGE.CAD CL
937004	HUILE FINE XL T37ML ORANGE CAD
937003	HUILE FINE XL T37ML JAU CAD FC
937002	HUILE FINE XL T37ML J.CAD PR.I
937001	HUILE FINE XL T37ML J.CAD CITR
920610	HUILE FINE XL COFFRET ATELIER METAL
920440	HUILE F. XL 20ML GEL GRIS PAY
920362	H.FINE XL 20ML BLEU PARME IRID
920360	H.FINE XL 20ML BLEU NOIR IRID
920357	Huile XL bleu vert iridescent
920354	Huile XL rouge bleu iridescent
920353	Huile XL orange jaune iridescent
920241	HUILE FINE XL ETUI 40 TUBES DE 20 ML ASSORTIS
920231	HUILE FINE XL ETUI 30 TUBES DE 20 ML ASSORTIS ET PINCEAU
920221	HUILE FINE XL ETUI 20 TUBES DE 20 ML ASSORTIS ET PINCEAU
920111	HUILE FINE XL ETUI 10 TUBES DE 20 ML ASSORTIS ET PINCEAU
920090	HUILE F.XL ECHANTILLON 3T20ML
920065	HUILE FINE XL 20ML BLANC IVOIR
920052	HUILE FINE XL 20ML JAUNE CHART
920048	HUILE FINE XL 20ML GRIS NEUTRE

920045	HUILE FINE XL 20ML GRIS PAYNE
920043	HUILE FINE XL 20ML CRAMOISI
920042	HUILE FINE XL 20ML OCRE ROUGE
920040	HUILE FINE XL 20ML BLANC VIF
920038	HUILE FINE XL 20ML TURQUOI.VIF
920037	HUILE FINE XL 20ML ROSE VIF
920036	HUILE FINE XL 20ML ROUGE VIF
920034	HUILE FINE XL20ML VERT LUMIERE
920031	HUILE FINE XL 20ML JAU.LUMIERE
920030	HUILE FINE XL 20ML BRUN VAN D
920029	HUILE FINE XL 20ML OMBRE NATU
920028	HUILE FINE XL 20ML VIOL COB.CL
920027	HUILE F. XL 20ML ROSE LUMIER
920026	HUILE FINE XL20ML VERT ANGL.FC
920024	HUILE FINE XL 20ML NOIR IVOI.I
920023	HUILE FINE XL 20ML OMBRE BRUL
920022	HUILE FINE XL 20ML SIENNE BRUL
920021	HUILE FINE XL 20ML SIENNE NAT.
920020	HUILE FINE XL 20ML OCRE JAUNE
920019	HUILE FINE XL 20ML JAU.NAPLES
920017	HUILE FINE XL 20ML VERT VESSIE
920015	HUILE FINE XL 20ML VERT ANGL C
920014	HUILE FINE XL 20ML BLEU OUTRE.
920012	HUILE FINE XL 20ML BLEU COB.I
920011	HUILE FINE XL20ML BLEU PHTA.PR
920009	HUILE FINE XL 20ML VIOL.DIOXA
920008	HUILE FINE XL 20ML CARMIN GAR.
920007	HUILE FINE XL 20 ML MAGENTA
920005	HUILE FINE XL 20ML ROU.CA.CL.I
920003	HUILE FINE XL 20ML J.CAD.FC.I
920002	HUILE FINE XL 20ML J.CAD PRI.I
800599	40 boites cylindres XL Monet
700024	H.FINE XL 650ML NOIR IVOIRE IM
668121	HUILE FINE XL ETUI 24T 12ML
668110	HUILE FINE XL ETUI 18T 12ML
668100	HUILE FINE XL ETUI 12T12ML
400029	XL fine oil 4L raw umber
937096	PACK HUILE XL 5X37 ML COULEURS PRIMAIRE
200599	PRESENTOIR .H.F.XL 105T200ML
200463	HUILE FINE XL 180ML GEL TER RG
200440	HUILE FINE XL 180ML GEL GRIS P
200403	HUILE FINE XL 180ML GEL BLEU
200402	HUILE FINE XL 180ML GEL ROUGE
200401	HUILE FINE XL 180ML GEL JAUNE
200399	PRES.H.F.XL 105T200ML+52FREE
200362	HUILE F.XL180ML DYNA BLEU PARM
200361	HUILE F.XL 180ML DYNA VIO BLEU
200360	HUILE F.XL 180ML DYNA BLEU NR
200359	HUILE F.XL 180ML DYNA VERT JAU
200357	HUILE F.XL 180ML DYNA BLEU VER
200354	HUILE F.XL 180ML DYNA RGE BLEU
200353	HUILE F.XL 180ML DYNA ORAN JAU
200210	PACK HUILE F.XL PRIM 5X200ML
200201	PACK HUILE F.XL 2X200ML BLANC
200065	HUILE F.XL 200ML BLANC IVOIRE
200055	HUILE F.XL200ML OR RICHE
200053	HUILE F.XL200ML STIL DE GRAIN
200052	HUILE F.XL200ML JAU.CHARTREUSE
200050	HUILE FINE XL200ML GARANCE
200049	HUILE FINE XL200ML AUREOLINE
200047	HUILE F XL200ML BLEU ACIER
200046	HUILE F XL200ML BLANC ZINC IMI
200045	HUILE F XL 200ML GRIS DE PAYNE
200044	HUILE F XL 200ML TERRE VERTE
200043	HUILE F XL 200ML CRAMOISI
200042	HUILE F XL 200ML OCRE ROUGE
200041	HUILE F XL 200ML J ORAN VENISE

200040	HUILE F XL 200ML BLANC VIF
200038	HUILE F XL 200ML TURQUOISE VIF
200037	HUILE F XL 200ML ROSE VIF
200036	HUILE F XL 200ML ROUGE VIF
200035	HUILE F XL 200ML ORANGE VIF
200034	HUILE F XL 200ML VERT LUMIERE
200032	HUILE F XL 200ML ROUGE.LUMIERE
200031	HUILE F XL 200ML J. LUMIERE
200030	HUILE FINE XL 200 ML BRUN VAN DYCK
200029	HUILE F XL 200ML OMBRE NAT
200028	HUILE F XL 200ML V COB CL
200027	HUILE F XL 200ML ROSE LUMIERE
200024	HUILE F XL 200ML NOIR IVOIR
200023	HUILE F XL 200ML OMBRE BRUL
200022	HUILE F XL 200ML SIEN BRULE
200021	HUILE F XL 200ML SIENNE NAT
200020	HUILE F XL 200ML OCRE JAUNE
200019	HUILE F XL 200ML JAUNE NAPLE
200018	HUILE F XL 200ML EMER PHTAL
200017	HUILE F XL 200ML VERT VESSI
200016	HUILE F XL 200ML VERT CAD
200015	HUILE F XL 200ML VERT ANGL
200014	HUILE F XL 200ML BLEU OUTRE
200013	HUILE F XL 200ML BLEU CAER
200012	HUILE F XL 200ML BLEU COBAL
200011	HUILE F XL 200ML BLEU PHTAL
200009	HUILE F XL 200ML VIOL DIOXA
200008	HUILE F XL 200ML CARMIN GAR
200007	HUILE F XL 200ML MAGENTA
200006	HUILE F XL 200ML ROUG CAD FC
200005	HUILE F XL 200ML ROUG CAD CL
200004	HUILE F XL 200ML ORANGE CAD
200003	HUILE F XL 200ML JAUNE CAD FC
200002	HUILE F XL 200ML JAU CAD PRIM
200001	HUILE F XL 200ML J CAD CITR
937993	GARNITURE HUILE XL TUBES 37 ML
200954	GARNITURE HUILE XL TUBES 200 ML ET 180 ML
920057	HUILE FINE XL 20 ML NOIR INTENSE
920058	HUILE FINE XL 20 ML ARGENT
937056	HUILE FINE XL 37 ML JAUNE CENDRÉ
200056	HUILE FINE XL 200 ML JAUNE CENDRÉ
937058	HUILE FINE XL 37 ML ARGENT
200058	HUILE FINE XL 200 ML ARGENT
FDS131	Huile fine studio XL : autres couleurs
668620	HUILE FINE XL SET 24 TUBES 12ML
668610	HUILE FINE XL SET 18 TUBES 12ML
668600	HUILE FINE XL SET 12 TUBES 12ML
012422	H.F.,XL 24X12ML SIENNE BRULEE
012419	H.F.,XL 24X12ML JAUNE NAPLES